



droits remboursement oeuvre d'art

Par **marie10112605**, le **14/09/2022** à **17:11**

Bonjour,

j'ai acheté une oeuvre dans une galerie d'art, tout s'est organisé par téléphone, jusqu'à hier, ou je me suis rendue à la boutique pour récupérer l'achat. Je précise que je n'ai vu l'oeuvre que sur le site en ligne de la galerie, et qu'en allant la récupérer hier, elle était déjà emballée.

Une fois l'oeuvre déballée che moi, je me suis rendue compte de plusieurs défauts, y compris des petites déchirures à plusieurs endroits, un cadre mal ajusté (gondolé) et très fragile qui laisse passer la lumière, des traces d'humidité, ainsi qu'un souci au niveau de la prise qui se trouve à l'arrière.

Je suis très déçue et j'aimerais obtenir remboursement, d'autant plus que sur le site est décrit sur l'annonce "verre coloré", alors qu'il s'agit d'une simple sérigraphie recouverte d'un verre transparent traditionnel.

J'aimerais savoir ce que je peux faire légalement pour me rétracter et obtenir remboursement.

il existe plusieurs options mais je ne sais pas vers laquelle me tourner.

Rétractation pour vente à distance de 14 jours?

Garantie légale de conformité?

Dol?

Merci d'avance pour vos lumières.

ML

Par **youris**, le **14/09/2022** à **17:34**

bonjour,

si vous êtes allé récupérer votre achat dans le magasin, s'agit-il d'une vente à distance ? il me semble que non, puisque vous pouviez vérifier votre achat dans la boutique, avant d'en

prendre possession.

acheter une oeuvre d'art par téléphone sans la voir m'interpelle !

salutations

Par **marie10112605**, le **14/09/2022** à **17:45**

Bonjour,

merci pour votre réponse.

En réalité, il s'agissait d'un cadeau commun qui a été acheté pour mon conjoint, qui lui l'avait vu auparavant. Cette oeuvre était exposée de telle façon qu'il n'était pas possible d'en voir les défauts.

Concernant la vente à distance, en effet je me questionnais justement sur ce point.